



Health  
Canada

Santé  
Canada

# QUÉBEC

## Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

### Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

#### Date d'entrée en vigueur

Le 1<sup>er</sup> juin 2014

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes spécialistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.



**QUÉBEC**  
**Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA**  
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

**ANNEXE A**

<b>Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.</b>		
Code	Labo.	Chirur.
<b>0.0 DIAGNOSTIC</b>		
<b>0.1 EXAMENS</b>		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
<b>Examen buccal complet</b>		
1 par période de 60 mois - L'examen complet remplace l'examen de rappel pendant la période d'admissibilité respective.		
<b>Dentition primaire et mixte</b>		
01610		132,93 \$
<b>Examen d'un spécialiste - Limité</b>		
1 par période de 12 mois (sur la recommandation d'un dentiste généraliste; une justification est requise).		
01611		64,01 \$
<b>0.2 RADIOGRAPHIES</b>		
<b>Radiographies intraorales, série complète</b>		
1 par période de 60 mois. Ne doit pas être couvert conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02110		74,83 \$
<b>Radiographies intraorales (1 à 6 pellicules)</b>		
6 par période de 12 mois.		
02121		21,67 \$
02135		24,63 \$
02139		15,76 \$
02150		15,76 \$
<b>Radiographies panoramiques</b>		
1 par période de 120 mois; maximum viager de 2. Ne doit pas être couvert conjointement avec une série complète de radiographies pendant la période prévue de 60 mois.		
02610		60,06 \$
<b>Radiographies céphalométriques</b>		
02710		84,06 \$
<b>0.3 TESTS DE LABORATOIRE</b>		
04305		188,74 \$
04316		254,04 \$
<b>7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE</b>		
70430		226,47 \$
70441		142,01 \$
70442		275,72 \$
71205		174,11 \$
71206		123,09 \$
72105		275,70 \$
72235		352,74 \$

**QUÉBEC**  
**Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA**  
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

**ANNEXE A**

<b>Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.</b>		
<b>Code</b>	<b>Labo.</b>	<b>Chirur.</b>
72236		300,33 \$
72305		164,92 \$
72325		201,86 \$
74230		256,54 \$
74240		324,94 \$
74611		302,35 \$
75115		274,14 \$
75215		284,47 \$
75315		352,74 \$
75316		256,54 \$
76945		957,43 \$
76955	L	769,61 \$
76960		187,82 \$
79615		128,00 \$
79710		827,13 \$
<b>9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES</b>		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse <a href="http://www.provider.express-scripts.ca/">http://www.provider.express-scripts.ca/</a> pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92305		187,09 \$
92335		251,09 \$
92355		300,33 \$

**QUÉBEC**  
**Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA**  
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale  
**ANNEXE B**

<b>Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination. Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.</b>		
Code	Labo.	Chirur.
<b>0.0 DIAGNOSTIC</b>		
<b>0.1 EXAMENS</b>		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
<b>Examen complet par un dentiste spécialiste</b>		
<p>1 par période de 60 mois par spécialité (sur la recommandation d'un dentiste généraliste; une justification est requise).</p> <p>Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.</p>		
01620		1 334,23 \$
<b>0.2 TESTS DE LABORATOIRE</b>		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04335		56,80 \$
<b>0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS</b>		
04505		113,61 \$
<b>7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE</b>		
72415		551,42 \$
72416		372,39 \$
72510		210,73 \$
73121		256,54 \$
75415		580,95 \$
75700		477,56 \$
76170		329,83 \$
76201		955,14 \$
76301		930,52 \$
<b>9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES</b>		
<p>Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse <a href="http://www.provider.express-scripts.ca/">http://www.provider.express-scripts.ca/</a> pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.</p>		
94415		64,99 \$